
RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CONCOURS DE COURTE DURÉE THF

RÈGLEMENT

1. BUT

Les concours de courte durée sont moins contraignants que leurs homologues de 24 heures. Ils ont lieu, dans la mesure du possible, en même temps que d'autres concours similaires dans les pays voisins. Enfin, ils se déroulent tout au long de l'année et en particulier quand il y a peu de concours de 24 heures.

Par ce biais, l'objectif est de promouvoir cette activité tout au long de l'année.

2. DATES, HORAIRES ET BANDES

Le dimanche matin de 05h00 TU à 11h00 TU.

2.1. CONCOURS CUMULATIF EN 4 PARTIES (TOUS MODES) :

- Le dimanche du 2^{ème} week-end entier de janvier, sur 432 MHz, 1.2 GHz et 2.3 GHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de janvier, sur 144 MHz
- Le dimanche du 1^{er} week-end entier de février, sur 432 MHz, 1.2 GHz et 2.3 GHz
- Le dimanche du 2^{ème} week-end entier de février, sur 144 MHz

Pour une bande donnée, une même station peut être contactée une fois par dimanche.

2.2. CONCOURS NON CUMULATIFS INDÉPENDANTS (TOUS MODES) :

- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de mars, sur 144 MHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier d'avril, sur 144 MHz **en CW uniquement.**
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de mai, sur 432 MHz, 1.2 GHz et 2.3 GHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de juin, sur 432 MHz, 1.2 GHz et 2.3 GHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de octobre, sur 432 MHz, 1.2 GHz et 2.3 GHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de novembre, sur 144 MHz
- Le dimanche du 1^{er} week-end entier de décembre, sur 144 MHz
- Le dimanche du 3^{ème} week-end entier de décembre, sur 144 MHz **en CW uniquement.**

3. REPORTS

RS(T) + numéro de QSO à partir de 001 + locator.

Nota :

- La numérotation est séparée pour chaque bande.
- Pour chacune des parties du cumulatif, on commencera la numérotation à 001 (sans cela, la plupart des logiciels de log considéreraient comme doublon une station contactée lors des 2 parties).

4. VOIES DE SERVICE

Les voies de services ne pourront être établies que sur les bandes de fréquence concernées par le concours (ou par la partie dans le cas du cumulatif)

5. POINTS

1 point par kilomètre.

6. MULTIPLICATEURS

Pour le concours cumulatif (janvier, février), le nombre de bandes activées est compté sur l'ensemble des 4 parties (il sera donc compris entre 1 et 4) et le cumul des moyens carrés locator pour une bande est effectué sur l'ensemble des parties (un moyen carré locator contacté dans chaque partie ne comptera qu'une fois comme multi).

6.1 PREMIER MULTIPLICATEUR (POUR CHAQUE BANDE)

Le nombre de moyens carrés locators contactés.

6.2 SECOND MULTIPLICATEUR POUR LE CLASSEMENT GENERAL (FONCTION DU NOMBRE DE BANDES ACTIVÉES)

- Deux bandes : x 1.1 (soit + 10 %)
- Trois bandes : x 1.3 (soit + 30 %)
- Quatre bandes : x 1.5 (soit + 50 %)

Le dernier cas ne pouvant se produire qu'à l'occasion du cumulatif.

7. CLASSEMENTS - RECOMPENSES

Un classement par bande pour chaque concours (à l'occasion du cumulatif, les 2 parties de chaque bande seront évidemment cumulées comme si elles ne faisaient qu'une).

Un classement général pour chaque concours multibandes et pour le cumulatif.

Un diplôme sera décerné au premier de chaque classe de puissance pour chaque classement général.

8. CLASSES DE PUISSANCE

$A \leq 20W < B \leq 100W < C$

9. COMPTE-RENDU

9.1 CONCOURS CUMULATIFS

Il sera composé des documents suivants :

- Un compte-rendu par bande et par partie sur document A4-99-02 (log) avec la mention de la classe de puissance.
- Un récapitulatif général sur imprimé A4-99-01 pour l'ensemble du cumulatif. Il comprendra une ligne par log, donc par bande et par partie mentionnant :
 - . La partie (date),
 - . La bande,
 - . La somme des km (A),
 - . Le nombre de multi (moyen loc) (B),
 - . Le nombre de point (=AxB)

Le total des points (somme des points de toutes les lignes) sera majoré en fonction du deuxième multi pour obtenir le score final.

9.2 CONCOURS NON CUMULATIFS

Il sera composé des documents suivants :

- Un compte-rendu par bande sur documents A4-99-01 (récapitulatif) et A4-99-02 (log) avec la mention de la classe de puissance.
- Un récapitulatif général sur imprimé A4-99-01 si le concours concerne plusieurs bandes (432MHz, 1.2GHz, 2.3GHz).

En outre, pour chaque bande (parties cumulées comme si elles n'en faisaient qu'une à l'occasion du cumulatif), on précisera sur le récapitulatif :

- Le meilleur DX (indicatif, locator, distance).
- La moyenne kilométrique.
- La description concise mais précise de la station.

On précisera également les conditions de propagation et le WX (lorsqu'il peut apporter des précisions à l'analyse de la propagation).

Enfin, quelques lignes complémentaires relatant l'activité et destinées au soapbox seront les bienvenues.

Les comptes-rendus électroniques (e-mail ou disquettes) sont autorisés et encouragés. On se reportera à la rubrique concours THF de Radio-REF ou au site web www.ref-union.org/concours/ pour obtenir les dernières informations à ce sujet.

10. ENVOI

15 jours au plus tard après la date du concours, au correcteur :

- Par poste selon calendrier et liste des correcteurs publiés dans Radio-REF et sur le site <http://www.ref-union.org>
- Par email :

Cumulatif janvier et février (4 parties) :	ccdumul@ref-union.org
144 MHz de mars :	ccdmars@ref-union.org
144 MHz CW d'avril :	ccdavril@ref-union.org
432MHz à 2320MHz de mai:	ccdmai@ref-union.org
432MHz à 2320MHz de juin :	ccdjuin@ref-union.org
432MHz à 2320MHz d'octobre :	ccdoctobre@ref-union.org
432MHz à 2320MHz 144 MHz de novembre :	ccdnovembre@ref-union.org
144 MHz de décembre :	ccdssbdecembre@ref-union.org
144 MHz CW de décembre :	ccdswdecembre@ref-union.org

11. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.